



# Certificat

Par la présente, nous confirmons à l'entreprise



La compensation de l'empreinte carbone pour le produit



La compensation ou la neutralisation du CO2 est réalisée via un projet de protection climatique certifié. Ce projet permet de compenser l'empreinte carbone correspondante à un autre endroit (puits de carbone situé en dehors de l'entreprise). Pour plus de détails sur le projet, veuillez scanner le code QR.

Titulaire du certificat

**Avet AG**  
Eichwiesstrasse 9  
CH-8630 Rüti-Zürich

Période de validité

**2023/2024**

Émetteur du certificat

Pascal Freudenreich | carbon connect AG  
Volketswil | janvier, 2024

